



## Directives relatives à la CDD-18

New York, le 11 septembre 2009

**Chers amis, chers collègues,**

Le Secrétariat de la CDD invite votre organisation à apporter une contribution à la dix-huitième session de la Commission du développement durable (CDD-18), qui se tiendra du 3 au 14 mai 2010 au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York.

Le Secrétariat de la CDD a rédigé ces *Directives à l'intention des grands groupes* pour les aider à contribuer à la procédure d'examen et faciliter leur participation à la dix-huitième session d'examen (CDD-18), notamment aux réunions d'application régionale (RIM). Ils y trouveront des chapitres donnant les grandes lignes de la procédure de présentation de rapports pour l'année de l'examen, l'indication des dates limites importantes pour les communications écrites et les précisions indispensables pour participer aux réunions d'application régionale et à la session elle-même. Les cycles biennaux des dix-huitième et dix-neuvième sessions seront axés sur l'application du développement durable dans les domaines suivants : transports, produits chimiques, gestion des déchets, extraction minière et Cadre décennal de programmation sur les modes de consommation et de production durables.

De même, en septembre 2010, l'Organisation des Nations Unies tiendra une réunion d'examen de haut niveau des progrès de l'application de la Stratégie de mise en œuvre de Maurice (MSI) pour les petits États insulaires en développement (PEID), cinq ans après son adoption. Les



## Directives relatives à la CDD-18

préparations nationales, sous-régionales et régionales précéderont la session extraordinaire de haut niveau de deux jours de l'Assemblée générale à New York, et les grands groupes sont invités à participer. Ces Directives reprennent certaines informations sur la manière dont votre organisation peut apporter sa contribution.

Depuis le Sommet mondial pour le développement durable de 2002, les grands groupes ont joué un rôle important dans la réussite de la CDD dans la mesure où elle insiste sur l'application d'engagements convenus. Les dix-huitième et dix-neuvième sessions de la Commission offriront encore une fois de nombreuses occasions aux grands groupes de lui présenter des études de cas et des pratiques de référence, des données et des informations sur leurs projets de terrain, de signaler les difficultés et les obstacles à l'application, et de dialoguer avec des responsables gouvernementaux et autres participants, notamment avec des ministres lors du débat de haut niveau.

**Pour maintenir et renforcer la tradition participative établie par la Commission, il faut que toutes les parties y demeurent dévouées. Votre participation active aux travaux de la Commission enrichit les débats et influe sur les résultats.** Nous vous invitons donc à entamer les préparatifs de la dix-huitième session, nous tenant prêts à y collaborer avec vous et à faciliter la participation active de votre organisation aux réunions de cette année.



## Directives relatives à la CDD-18

Pour toute information ou question à propos des grands groupes :

Programme relatif aux grands groupes

2 UN Plaza - DC-2210 - New York NY 10017

Télécopie : +1 917 367-2341- Courrier électronique : [csdmregister@un.org](mailto:csdmregister@un.org)

# DIRECTIVES RELATIVES À LA PARTICIPATION DES GRANDS GROUPES À LA DIX-HUITIÈME

## SESSION DE LA CDD

### Table des matières *Page*

#### 1. INTRODUCTION À LA DIX-HUITIÈME SESSION DE LA CDD

1.1 Thèmes retenus et questions transversales	6
1.2 Calendrier des dates importantes et des dates limites	8
1.3 Cadre pour l'organisation des travaux	9
1.4 Bureau de la CDD-18	10

#### 2. RAPPORTS À PRESENTER ET CONTRIBUTIONS DES GRANDS GROUPES À LA DIX-HUITIÈME SESSION

2.1 Liste provisoire des rapports et autres documents	12
2.2 Contributions écrites des grands groupes	16
2.3 Résultats escomptés	17

#### 3. PARTICIPATION DES GRANDS GROUPES AUX RÉUNIONS INTERSESSIONS

3.1 Calendrier des réunions intersessions	18
3.2 Participation des grands groupes au niveau régional	18
3.3 Dates, lieux et chargés de liaison pour les réunions d'application régionale	21



#### **4. PARTICIPATION DES GRANDS GROUPES À LA DIX-HUITIÈME SESSION DE LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

4.1 Accréditation et inscription préalable	25
4.2 Participation des grands groupes aux sessions officielles	30
4.3 Réunion entre le Bureau de la CDD-18 et les grands groupes	32
4.4 Partenaires organisateurs des grands groupes	32
4.5. Salon du partenariat à la dix-huitième session	38
4.6 Le Centre de formation	41
4.7 Manifestations parallèles	42

#### **5. STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE DE MAURICE+5 (MSI+5) : SESSION D'EXAMEN DE HAUT NIVEAU**

*Annexe 1 : Programme de travail pluriannuel de la Commission du développement: 2004-2017*

45

*Annexe 2 : États membres de la CDD durant la période 2010-2011*

51

*Annexe 3: Examen de la Stratégie de mise en œuvre de Maurice + 5 :*

*Exécution du processus*

53

*Annexe 4: Liste de contacts utiles*

54



## 1. INTRODUCTION À LA DIX-HUITIÈME SESSION DE LA CDD

### 1.1. Thèmes retenus et questions transversales

La dix-huitième session de la Commission du développement durable (CDD-18) se tiendra au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 3 au 14 mai 2010.

Dans le cadre de cette première année du cycle d'application couvert par la CDD-18 et la CDD-19, la CDD-18 examinera les progrès accomplis dans les domaines suivants :

Cycle	Module thématique	Questions transversales
2010/2011	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transports</li> <li>• Produits chimiques</li> <li>• Gestion des déchets</li> <li>• Extraction minière</li> <li>• Cadre décennal de programmation sur les modes de consommation et de production durables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élimination de la pauvreté</li> <li>• Modification des modes de consommation et de production non viables</li> <li>• Protection et gestion de la base de ressources naturelles du développement économique et social</li> <li>• Développement durable à l'ère de la mondialisation</li> <li>• Santé et développement durable</li> <li>• Développement durable des petits États insulaires en développement</li> </ul>



## Directives relatives à la CDD-18

		<p>Initiatives en faveur du développement durable de l'Afrique •</p> <p>Autres initiatives régionales • Moyens d'exécution • Cadre institutionnel du développement durable • Égalité des sexes • Éducation</p>
--	--	--



## Directives relatives à la CDD-18

### 1.2. Calendrier des dates importantes et des dates limites

Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai
<b>17 :</b>	<b>8-9 :</b>	<b>4-6 :</b>	<b>17-18 :</b>	<b>1-2 :</b>	<b>30 :</b>	<b>8-10 :</b>	<b>9-12 :</b>		<b>3-</b>
Date limite de présentation des contributions des grands groupes aux rapports du Secrétaire général	Dirigeants du Groupe de travail du Processus de Marrakech (Helsinki) <b>12:</b> Réunion du Groupe d'Experts sur la consom- mation et la production durables (SCP) (Manille) <b>17-18:</b> Cinquième réunion	Réunion d'appli- cation régionale de l'Afrique occiden- tale <b>15:</b> Dates limites de soumis- sions des contribu- tions des grands groupes au	RIM Amérique latine et Caraïbes <b>30 :</b> Date limite de soumission des documents de synthèse et des contributions des grands groupes aux documents d'examen des PEID <b>30-1</b> <b>décembre :</b>	RIM Europe et Amérique du Nord	Finalisa- tion des rapports du SG <b>Date: à</b> <b>confirmer</b> Réunion régionale MSI+5 : région des Caraïbes (Grenade)	Réunion régionale MSI+5 : région du Pacifique (Vanuatu)	Réunion régionale MSI+5 : Région AIMS (Maldives)		<b>14:</b> CDD -18





## Directives relatives à la CDD-18

	régionale d'Amérique latine sur la SCP (Carthagène) <b>25:</b> Première réunion du Bureau de la CDD-18 <b>28-29:</b> Réunion régionale des pays arabes sur la SCP (lieu à définir)	Rapport du Secré- taire général sur MSI +5 <b>26-30:</b> RIM Afrique	RIM Asie- Pacifique <b>(Date à          définir) :</b> Réunion du groupe d'experts d'Europe et d'Amérique du Nord sur la SCP						
--	---	--	---	--	--	--	--	--	--

### 1.3. Cadre pour l'organisation des travaux

*(à paraître prochainement)*



#### 1.4 Bureau de la CDD-18

Président : S. E. Dr Luis Alberto Ferraté Felice, (Guatemala)

Vice-Présidents : S. E. M. Hilario G. Davide, Jr., (Philippines)

S. E. M. Mohamed A. A. Alahraf, (Jamahiriya arabe libyenne)

Dr Ulf Jaeckel, (Allemagne)

Mme Tania Valerie Raguz, (Croatie)

Pour toutes informations biographiques sur les membres du Bureau, veuillez consulter le site

Web de la CDD à l'adresse :

[http://www.un.org/esa/dsd/csd/csd\\_csd18\\_bureau.shtml](http://www.un.org/esa/dsd/csd/csd_csd18_bureau.shtml)



## **2. RAPPORTS À PRÉSENTER ET CONTRIBUTIONS DES GRANDS GROUPES À LA DIX-HUITIÈME SESSION**

La dix-huitième session de la Commission du développement durable procède à l'examen de l'application à partir des rapports du Secrétaire général sur l'état de la mise en oeuvre, des textes issus des réunions d'application régionale (RIM), des conclusions des réunions tenues entre les sessions et des documents de synthèse établis par les grands groupes ainsi que d'autres documents de référence rédigés par les acteurs du système des Nations Unies et autres parties prenantes. Les rapports du Secrétaire général sur l'état de la mise en oeuvre rendront compte en détail des progrès accomplis dans la mise en oeuvre relative aux domaines thématiques des transports, des produits chimiques, de la gestion des déchets, de l'extraction minière et du Cadre décennal de programmation sur les modes de consommation et de production durables. Un autre rapport indiquera les progrès globaux accomplis dans la mise en oeuvre d'Action 21, le Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 et du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, sur la base des informations fournies dans les rapports de pays et les rapports rédigés par les organismes des Nations Unies. Un rapport distinct sera consacré au module thématique en relation avec les PEID, et un autre sur l'état de la mise en oeuvre de la Stratégie de mise en oeuvre de Maurice pour les PEID. Les rapports du



## Directives relatives à la CDD-18

Secrétaires généraux sont limités à 8500 mots chacun et sont rédigés dans les six langues officielles des Nations Unies.

### **2.1. Liste provisoire des rapports et autres documents**

Rapports du Secrétaire général :

1. Ordre du jour provisoire et organisation des travaux pour la 18<sup>e</sup> session de la Commission du développement durable (E/CN.17/2010/1)
2. Listes des participants à la 18<sup>e</sup> session de la Commission du développement durable (E/CN.17/2010/2)
3. Rapport du Secrétaire général sur l'examen de l'ensemble des progrès accomplis vers le développement durable (E/CN.17/2010/3)
4. Rapport du Secrétaire général sur l'examen de la mise en oeuvre d'Action 21 et du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg : Transports (E/CN.17/2010/4)
5. Rapport du Secrétaire général sur l'examen de la mise en oeuvre d'Action 21 et du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg : Produits chimiques (E/CN.17/2010/5)
6. Rapport du Secrétaire général sur l'examen de la mise en oeuvre d'Action 21 et du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg : Gestion des déchets (E/CN.17/2010/6)



## Directives relatives à la CDD-18

7. Rapport du Secrétaire général sur l'examen de la mise en oeuvre d'Action 21 et du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg : Extraction minière (E/CN.17/2010/7)
8. Rapport du Secrétaire général sur l'examen de la mise en oeuvre d'Action 21 et du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg : Cadre décennal de programmation sur les modes de consommation et de production durables (E/CN.17/2010/8)
9. Rapport du Secrétaire général sur l'examen de la Stratégie de mise en oeuvre de Maurice (E/CN.17/2010/9)
10. Textes issus des réunions d'application régionale pour la 18<sup>e</sup> session de la Commission du développement durable  
Note du Secrétariat (E/CN.17/2010/10)
11. Rapport de la réunion d'application régionale pour l'Afrique pour la 18<sup>e</sup> session de la Commission du développement durable (E/CN.17/2010/10/Add.1)
12. Rapport de la réunion d'application régionale pour l'Asie et le Pacifique pour la 18<sup>e</sup> session de la Commission du développement durable (E/CN.17/2010/10/Add.2)
13. Rapport de la réunion d'application régionale pour l'Europe pour la 18<sup>e</sup> session de la Commission du développement durable (E/CN.17/2010/10/Add.3)
14. Rapport de la réunion d'application régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour la 18<sup>e</sup> session de la Commission du développement durable (E/CN.17/2010/10/Add.4)



## Directives relatives à la CDD-18

15. Rapport de la réunion d'application régionale pour l'Asie occidentale pour la 18<sup>e</sup> session de la Commission du développement durable (E/CN.17/2010/10/Add.5)
16. Documents d'orientation des grands groupes sur les transports, les produits chimiques, la gestion des déchets, l'extraction minière et le Cadre décennal de programmation sur les modes de consommation et de production durables : Note d'envoi du Secrétariat (E/CN.17/2010/11)
17. Documents d'orientation soumis par les grands groupes : contributions des femmes. Note du Secrétariat (E/CN.17/2010/11/Add.1)
18. Documents d'orientation soumis par les grands groupes : contributions des enfants et des jeunes  
Note du Secrétariat (E/CN.17/2010/11/Add.2)
19. Documents d'orientation soumis par les grands groupes : contributions des peuples autochtones  
Note du Secrétariat (E/CN.17/2010/11/Add.3)
20. Documents d'orientation soumis par les grands groupes : contributions des organisations non gouvernementales  
Note du Secrétariat (E/CN.17/2010/11/Add.4)
21. Documents d'orientation soumis par les grands groupes : contributions des autorités locales  
Note du Secrétariat (E/CN.17/2010/11/Add.5)



## Directives relatives à la CDD-18

22. Documents d'orientation soumis par les grands groupes : contributions des travailleurs et des syndicats

Note du Secrétariat (E/CN.17/2010/11/Add.6)

23. Documents d'orientation soumis par les grands groupes : contributions du monde des affaires et de l'industrie

Note du Secrétariat (E/CN.17/2010/11/Add.7)

24. Documents d'orientation soumis par les grands groupes : contributions de la communauté scientifique et technologique

Note du Secrétariat (E/CN.17/2010/11/Add.8)

25. Documents d'orientation soumis par les grands groupes : contributions des agriculteurs

Note du Secrétariat (E/CN.17/2010/11/Add.9)

26. Partenariats pour le développement durable (E/CN.17/2010/13)

27. Projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2012–2013 pour la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales (E/CN.17/2009/12)

*(Les numéros et symboles des rapports peuvent faire l'objet de modifications)*

### **Documents/publication de référence :**

- Rapport sur les tendances 1
- Rapport sur les tendances 2
- Rapport sur les partenariats



## 2.2. Contributions écrites des grands groupes

Le secrétariat de la Commission accueille avec intérêt les contributions écrites des grands groupes, qui contribueront au processus d'examen de la dix-huitième session de la Commission sous formes de :

- Notes d'information concises à ajouter aux rapports du Secrétaire général sur l'état de la mise en oeuvre, axées sur les pratiques de référence et les enseignements tirés des mises en oeuvre effectuées. **Date limite de soumission : 17 août 2009;**
- Documents d'orientation des neuf grands groupes – un par grand groupe – qui dressent le bilan des progrès accomplis dans leurs secteurs respectifs en rapport avec les domaines thématiques, recensent les contraintes et les obstacles rencontrés dans la mise en oeuvre, et indiquent les nouvelles difficultés qui attendent les grands groupes pour accélérer la mise en oeuvre. Établis dans le cadre d'un processus consultatif entrepris par les partenaires organisateurs des grands groupes, ces documents sont utilisés lors des débats interactifs. **Date limite de soumission : 30 novembre 2009;**
- Études de cas et exemples de pratiques de référence, qu'il est possible de soumettre sur le [site Web du Secrétariat de la CDD](#) (en cours).

Lors de la soumission des contributions écrites, veuillez tenir compte du fait que les recommandations d'actions ne seront pas examinées au cours de l'année.





Pour la liste des personnes à contacter, veuillez vous reporter à l'**annexe 4**.

### **2.3. Résultats escomptés**

La dix-huitième session de la Commission du développement durable devrait donner lieu à l'établissement d'un Rapport regroupant ce qui suit :

- Un **Résumé du Président** récapitulant les contraintes, les difficultés et les obstacles, sur la base des discussions thématiques des Gouvernements avec les grands groupes, les acteurs du système des Nations Unies et les autres partenaires compétents
- **Résumé du débat de haut niveau**, notamment les discussions multipartites avec les grands groupes
- **Compte rendu des discussions régionales**
- **Compte rendu du Salon du partenariat**
- **Compte rendu du Centre de formation**
- **Rapport de réunion du Comité préparatoire des PEID**



### **3. PARTICIPATION DES GRANDS GROUPES AUX RÉUNIONS INTERSESSIONS**

Outre les cinq réunions d'application régionale (RIM), divers séminaires, ateliers, réunions de groupes d'experts et autres manifestations permettant de se consulter sur les cinq domaines thématiques seront organisés tout au long de l'année de l'examen en préparation de la dix-huitième session de la Commission. Ces réunions, qui peuvent être parrainées et accueillies par des gouvernements ou par divers organismes des Nations Unies, associent souvent des représentants des grands groupes. En outre, les grands groupes sont encouragés à organiser des activités concernant l'actuel cycle d'application de la CDD.

#### **3.1. Calendrier des réunions intersessions**

Le calendrier des réunions intersessions peut être consulté sur le site Web de la Commission, à l'adresse suivante :

<http://esango.un.org/event/dsd.html?page=calendarList&year=2009>

#### **3.2. Participation des grands groupes au niveau régional**

Approuvant la future organisation des travaux de la Commission du développement durable adoptée à la onzième session de la Commission, le Conseil économique et social a décidé « d'inviter les commissions régionales à envisager d'organiser, en collaboration avec le secrétariat de la Commission du développement durable, des réunions d'application régionale



## Directives relatives à la CDD-18

afin de contribuer aux travaux de la Commission, conformément aux dispositions pertinentes du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg » (E/CN.17/2003/6, #3(a)).

Les réunions d'application régionale devraient « Prévoir des contributions de la part des grands groupes, compte tenu des paragraphes 139 g) et 149 c) et d) du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg » (E/CN.17/2003/6, #3(a)(iv)).

Ces réunions, organisées à l'heure de la rédaction du présent document par les [Commissions régionales de l'ONU](#), en collaboration avec le Secrétariat de la CDD et d'autres structures régionales de l'Organisation, contribueront aux travaux de la dix-huitième session de la Commission :

- En mettant l'accent sur l'adoption d'une perspective régionale pour l'examen des progrès de la mise en oeuvre dans les cinq domaines thématiques, et en identifiant les contraintes et les nouvelles difficultés rencontrées pour accélérer la mise en oeuvre;
- En apportant des contributions régionales aux rapports du Secrétaire général sur l'état de la mise en oeuvre et aux débats interactifs qui se déroulent dans le cadre des sessions officielles;
- En offrant aux grands groupes œuvrant au niveau régional et sous-régional des possibilités d'apporter leurs contributions et leur participation.



## Directives relatives à la CDD-18

Les organisations pertinentes des grands groupes qui souhaitent prendre part aux réunions d'application régionale sont encouragées à coordonner leurs activités en collaboration avec le Secrétariat de la CDD et les partenaires organisateurs des grands groupes pour la dix-huitième session (liste complète à : [http://www.un.org/esa/sustdev/mgroups/mg\\_op.htm](http://www.un.org/esa/sustdev/mgroups/mg_op.htm)).



### 3.3. Dates, lieux et chargés de liaison des grands groupes pour les réunions d'application régionale

Commission régionale	Date et lieu proposés	Chargé de liaison
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	Réunion d'application régionale pour l'Asie occidentale 4-6 octobre 2009, Le Caire, Égypte	Mme Anhar Hegazi Directrice, Division du développement durable et de la productivité, CESAO Boîte postale 11-8575, Square Riad El-Solh, Beyrouth, Liban Téléphone : (961-1) 978-502 Télécopie : (961-1) 981-510 Courriel : <a href="mailto:hegazi@un.org">hegazi@un.org</a>
Commission économique pour l'Afrique	Réunion d'application régionale pour Afrique, 26-30 octobre 2009 Addis-Ababa, Éthiopie	M. Charles Akol Environnementaliste Division de la sécurité alimentaire et du développement durable (FSSD), CEA Boîte postale 3005, Addis-Ababa, Éthiopie Téléphone : +251-11-5443349 Télécopie : +251-11-5514416 Courriel : <a href="mailto:cakol@uneca.org">cakol@uneca.org</a>



Directives relatives à la CDD-18

<p>Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique</p>	<p>Réunion d'application régionale pour l'Asie et le Pacifique</p> <p>30 octobre-1 novembre 2009</p> <p>Bangkok, Thaïlande</p>	<p>M. Simon Hoiberg Olsen</p> <p>Environnementaliste adjoint</p> <p>Téléphone : +66 2 288 1454 – Télécopie : +66 2 288 1025</p> <p>Courriel : <a href="mailto:olsens@un.org">olsens@un.org</a></p> <p>Mme Taeko Takahashi</p> <p>Environnementaliste adjoint</p> <p>Tél. : +66 2 288 1751 – Télécopie. : +66 2 288 1025</p> <p>Courriel : <a href="mailto:takahashi1@un.org">takahashi1@un.org</a></p> <p>Division de l'environnement et du développement, CESAP</p> <p>United Nations Building, Rajdamnern Avenue, Bangkok, Thaïlande</p>
<p>Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes</p>	<p>Réunion d'application régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes</p> <p>17-18 novembre 2009</p> <p>Santiago, Chili</p>	<p>Mme Marianne Schaper</p> <p>Spécialiste du développement durable</p> <p>Division du développement durable et des établissements humains, CEPALC</p> <p>Boîte postale 179 - D, Santiago, Chili</p> <p>Téléphone : (56 2) 210 2488 - Télécopie (56 2) 208 0484</p> <p>Courriel : <a href="mailto:Marianne.schaper@cepal.org">Marianne.schaper@cepal.org</a></p>



## Directives relatives à la CDD-18

Commission économique pour l'Europe	Réunion d'application régionale pour l'Europe 1-2 décembre 2009 Genève, Suisse	Mme Monika Linn Chef d'Équipe Environnement pour l'Europe et Environnement pour le développement durable, Division de l'environnement, du logement et de l'aménagement du territoire, CEE Palais des Nations, 1211 Genève 10, Suisse Téléphone : (41-22) 917-1315 – Télécopie : (41-22) 917-0123 Courriel : monika.linn@unece.org
---	---	--



#### **4. PARTICIPATION DES GRANDS GROUPES À LA DIX-HUITIÈME SESSION DE LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La Commission du développement durable a toujours offert aux responsables gouvernementaux, aux grands groupes et aux organisations internationales la possibilité de bénéficier d'un cadre d'échanges très vivant pour apporter des idées novatrices au processus intergouvernemental de la Commission. Des représentants des grands groupes à la CDD ont pris part à des dialogues multipartites, des discussions, des tables rondes et des groupes de réflexion. Ils ont formulé des positions coordonnées, lancé plusieurs partenariats multipartites, organisé des douzaines de manifestations parallèles pour mettre leurs expériences en commun, défendu avec succès diverses initiatives qui selon eux devraient être entreprises ou appuyées par la CDD et se sont entendus sur des initiatives d'application conjointes.

Ces dernières années, de mieux en mieux acceptés dans le processus intergouvernemental officiel en tant que partenaires respectés et indispensables pour le développement durable, les grands groupes sont désormais plus présents que jamais dans les sessions officielles. Les traditions participatives uniques et novatrices de la CDD sont largement reconnues et sont pleinement appuyées par la Commission. Le Bureau et le Secrétariat de la CDD continuent de rechercher de nouveaux moyens d'accroître la participation des grands groupes au travail de la Commission.





#### **4.1. Accréditation et inscription préalable**

##### ***Accréditation***

La participation non gouvernementale à la CDD est régie par les règles du Conseil économique et social de l'ONU relatives à la participation. Ces règles obligent les participants non gouvernementaux à représenter une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social. Les organisations des grands groupes, dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, notamment celles qui figurent sur la liste de la CDD, peuvent envoyer des représentants à la dix-huitième session. Les organisations des grands groupes qui étaient accréditées au Sommet mondial pour le développement durable (SMDS) devront obtenir le statut consultatif auprès du Conseil économique et social pour pouvoir participer aux réunions de la Commission. Les règles de l'ECOSOC n'autorisent pas les représentants d'organisations qui ne sont pas dotées du statut consultatif à participer.

Si vous avez des doutes sur la situation de votre organisation en matière d'accréditation, vous pouvez la vérifier auprès des sources ci-après :



## Directives relatives à la CDD-18

Liste de l'ECOSOC : [http://www.un.org/esa/coordination/ngo/pdf/INF\\_List.pdf](http://www.un.org/esa/coordination/ngo/pdf/INF_List.pdf)

Votre organisation est accréditée si elle figure dans cette base de données.

Liste de la CDD : [http://www.un.org/esa/sustdev/mgroups/csd\\_roster.pdf](http://www.un.org/esa/sustdev/mgroups/csd_roster.pdf)

Votre organisation est accréditée si elle figure sur cette liste.

Vous pouvez également :

- Contacter la Section des ONG qui tient à jour les listes des organisations non gouvernementales accréditées, y compris celles qui ont obtenu récemment le statut consultatif mais ne figurent pas encore sur les listes affichées sur l'Internet.

1 UN Plaza, Bureau DC1-1480

New York, NY 10017

Téléphone : (1-212) 963-8652; Télécopie : (1-212) 963-9248

Courriel : [ngobranch@un.org](mailto:ngobranch@un.org)



## Directives relatives à la CDD-18

- Contacter le Programme des grands groupes au Secrétariat de la CDD.

2 UN Plaza, Bureau 2210

New York

NY 10007

États-Unis d'Amérique

Téléphone : (1-212) 963-8497 ou (1-212) 963-4704, Télécopie : (1-917) 367-2341

Courriel : [csdmgregister@un.org](mailto:csdmgregister@un.org)

**Veillez vous assurer que votre organisation est dotée du statut consultatif nécessaire AVANT d'envoyer des représentants à New York ou de prendre des dispositions pour leur voyage.**

### ***Inscription préalable***

Si vous avez l'intention de participer à la dix-huitième session de la CDD, vous devez vous inscrire préalablement à cette réunion par l'intermédiaire d'une organisation accréditée afin de recevoir une carte d'identité ONU. Cela vaut notamment pour les représentants des grands groupes qui participent au Salon du partenariat, au Centre de formation et aux manifestations parallèles.



## Directives relatives à la CDD-18

Un nouveau système en ligne est actuellement en place pour l'inscription préalable aux réunions de la CDD (ainsi qu'à d'autres commissions fonctionnelles dans le cadre du DAES). Le chargé de liaison désigné pour votre organisation sera muni d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe qui pourront être partagés et utilisés par tous les représentants de cette organisation en vue de l'inscription préalable. L'information de connexion pour votre organisation sera communiquée au chargé de liaison par la section des ONG. Pour demander votre identifiant et votre mot de passe, veuillez envoyer un courriel à : [ngobranch@un.org](mailto:ngobranch@un.org).

Le [Système de gestion des manifestations du DAES](#) permettra de vous connecter et de procéder à la demande d'inscription préalable de votre organisation via l'Internet, notamment d'ajouter ou de modifier les noms de représentants et d'imprimer ou de sauvegarder des lettres de confirmation pour chaque représentant.

À son arrivée au Siège de l'ONU pour la réunion de la Commission, votre représentant devra se présenter au bureau des inscriptions muni de la lettre de confirmation et d'une photo d'identité. L'adresse et les heures d'ouverture du bureau d'inscription seront affichées sur le [site Web de la CDD-18](#) dès que possible.

Il est conseillé aux représentants qui nécessitent un visa pour entrer sur le territoire américain de faire leurs demandes le plus tôt possible au cas où un délai est nécessaire pour effectuer des



## Directives relatives à la CDD-18

formalités spéciales auprès des autorités américaines, et d'assurer que le visa est délivré à temps pour le voyage. L'expérience montre qu'il est recommandé, lors d'une demande de visa américain, que le représentant d'ONG ou d'autres grands groupes soit muni d'exemplaires de la lettre de confirmation des Nations Unies ainsi que d'une lettre rédigée par sa propre organisation lors de son passage à l'ambassade ou au consulat américains. La lettre de l'organisation doit donner des informations détaillées sur le demandeur de visa : par exemple, fonction occupée, nombre d'années de service dans l'organisation en question et, s'il y a lieu, nombre de demandeurs de visa que l'organisation envoie à la CDD.

Les représentants des ONG et autres grands groupes ayant des relations de travail existantes avec la Mission américaine dans leur pays respectif peuvent essayer de contacter leur(s) homologue(s) et obtenir une lettre de référence à présenter au moment de leur entretien avec la Section consulaire (à noter que l'agent de liaison ne joue aucun rôle dans la procédure de décision en matière de visa).

Pour de plus amples précisions sur les textes régissant la participation des grands groupes, veuillez consulter le site : [http://www.un.org/esa/dsd/dsd/dsd\\_faqs\\_mg.shtml](http://www.un.org/esa/dsd/dsd/dsd_faqs_mg.shtml)



#### **4.2. Participation des grands groupes aux sessions officielles**

##### *Structure et modalités de la participation*

Les grands groupes participeront à tous les stades des diverses activités de la dix-huitième session officielle de la CDD, selon la pratique suivie lors des dernières sessions. Les « points d'entrée » recommandés pour eux à l'examen du Bureau de la dix-huitième session seront les suivants :

Déclarations liminaires : Les grands groupes seront inscrits sur la liste des orateurs pour le débat général.

Débats interactifs avec les grands groupes : Le Bureau de la CDD-18 en étudiera les modalités.

Dialogue thématique sur l'application : Comme par le passé, il est envisagé d'intégrer les grands groupes dans toutes les autres séances faisant partie du processus d'examen, au cours desquelles se tiendront : des discussions sur les cinq thèmes – transports, produits chimiques, gestion des déchets, extraction minière, et Cadre décennal de programmation sur les modes de consommation et de production durables –; des discussions régionales et une discussion concernant les petites États insulaires en développement qui servira de Comité préparatoire



## Directives relatives à la CDD-18

pour la prochaine session d'examen de haut niveau en septembre 2010. Les grands groupes pourraient aussi être invités, lors de ces débats interactifs, à formuler des observations sur les exposés, à poser des questions, à participer aux tables rondes et à prodiguer des conseils techniques. En outre, les experts et les praticiens des grands groupes qui mènent une action et ont acquis un savoir-faire dans les domaines thématiques peuvent être invités à faire part de leur expérience et des enseignements qu'ils en ont tirés.

Réunion de haut niveau : Une réunion au moins devrait être consacrée à un dialogue interactif sur l'état de l'application dans les cinq domaines thématiques entre les ministres et les représentants de haut niveau des grands groupes

Session de clôture : À la session plénière de clôture, tous les grands groupes pourront être invités à faire des observations d'ordre général sur les résultats de la session d'examen.

### *Résultats*

Il sera rendu compte des débats avec les grands groupes dans le résumé du Président qui recensera les contraintes et les obstacles et les méthodes envisageables ainsi que les pratiques de référence pour la mise en oeuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21, du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg et de la Stratégie de



## Directives relatives à la CDD-18

Maurice pour le développement durable des PEID. Le résumé du Président orientera l'examen des politiques pendant l'année précédant la dix-neuvième session de la Commission en 2011.

### **4.3. Réunion entre le Bureau de la CDD-18 et les grands groupes**

Le Président de la CDD et d'autres membres du Bureau rencontrent généralement les représentants des grands groupes lors des préparatifs et pendant la session de la Commission. Des précisions concernant la date, l'heure et l'endroit exacts seront communiquées par notre serveur de listes et affichées sur notre site Web dès qu'elles seront disponibles. Comme par le passé, on désignera un coprésident en tant que personne à contacter à l'attention des grands groupes lors de la dix-huitième session.

### **4.4. Partenaires organisateurs des grands groupes**

Les préparatifs de la participation multipartite au sein de la CDD constituent eux-mêmes un exercice multipartite. Le Bureau de la Commission invite les principaux réseaux de grands groupes à former un groupe facilitateur appelé « partenaires organisateurs » chargé de coordonner les préparatifs et d'aider le secrétariat à susciter et orienter l'engagement des parties prenantes pour chacun des secteurs des grands groupes. Le secrétariat préside le groupe facilitateur et appuie ses travaux tout au long des préparatifs et de la session de la CDD.





## Directives relatives à la CDD-18

Les organisations qui jouent le rôle de partenaires organisateurs sont des **facilitateurs** qui œuvrent via et avec de grands partenaires mondiaux. Elles doivent rendre des comptes auprès de leurs mandants, du Bureau de la CDD et du Secrétariat de la CDD.

*Les critères d'admissibilité sont les suivants :*

- ❖ Organisations expertes en connaissances et compétences relatives au module thématique lié au cycle de la CDD
- ❖ Organisations qui ont fait la preuve au fil du temps de leurs compétences et de leur engagement de collaborer avec le Bureau et le Secrétariat de la CDD
- ❖ Organisations reconnues et estimées au sein de leurs communautés ainsi que par d'autres organisations du même secteur, en contact avec différentes branches de leurs secteurs respectifs
- ❖ Organisations dotées d'un rayon d'action géographique et d'un cercle d'adhérents au niveau mondial ou régional<sup>1</sup>
- ❖ Organisations dotées de structures représentatives et des mécanismes voulus de responsabilité vis-à-vis de leurs membres

---

<sup>1</sup>À moins qu'elles n'agissent de pair avec d'autres partenaires dans leur secteur (par exemple, une organisation œuvrant au niveau national peut être en partenariat avec d'autres acteurs très impliqués au niveau international).



## Directives relatives à la CDD-18

- ❖ Organisations ayant une solide compréhension des processus de décision intergouvernementale, en particulier du processus de la CDD
- ❖ Organisations ayant une bonne connaissance de chacun des acteurs et groupements régionaux
- ❖ Organisations résolues à maintenir leur engagement à tous les stades du cycle biennal d'application de la CDD
- ❖ Organisations dotées des moyens organisationnels et du temps nécessaires à l'acquittement des tâches et responsabilités voulues, notamment la participation aux réunions de la CDD à New York
- ❖ Organisations permettant à leurs membres de contrôler efficacement leurs politiques et actions via l'exercice de droits de vote ou d'autres processus décisionnels démocratiques et transparents appropriés
- ❖ Organisations de préférence dotées du statut consultatif auprès de l'ECOSOC ou inscrites dans la liste de la CDD (bien que cela ne soit pas nécessaire).

*Les partenaires organisateurs des grands groupes sont chargés notamment de :*

- ❖ Consulter les réseaux en vue de rédiger des contributions écrites sous forme de documents de synthèse et de documents « Priorités d'action » sur les thèmes spécifiques de chaque cycle d'application de la CDD – y compris les thèmes



## Directives relatives à la CDD-18

intersectoriels – rendant compte des vues de leur groupe sur les progrès accomplis, les obstacles et les difficultés rencontrés dans l’application, et identifiant les nouveaux défis à relever par les grands groupes pour accélérer l’application.

- ❖ Organiser, gérer et diffuser des données et informations sur les grands groupes et le cycle de la CDD en question.
- ❖ Consulter les réseaux pour trouver des participants susceptibles d’entrer dans la délégation de leur secteur respectif.
- ❖ Fournir et développer la logistique et la compréhension du processus de sorte que les grands groupes soient en mesure d’optimiser leur présence à la CDD selon les pratiques et procédures de participation de l’ONU et de la CDD.
- ❖ Apporter une aide et acquérir une expertise en vue d’élaborer des positions de principe représentant les meilleures pratiques de la part des parties prenantes aux grands groupes en rapport avec les points à l’ordre du jour du cycle d’application/programme de travail de la CDD
- ❖ Coordonner et faciliter la participation des représentants de leur secteur respectif pendant toutes les sessions de la CDD, en collaborant avec les représentants sectoriels des autres groupes importants présents aux réunions d’application régionale, à la Réunion préparatoire intergouvernementale et aux sessions de la CDD



**Partenaires organisateurs des grands groupes pour le cycle d'application 2009-2010**

**Femmes**

[Women in Europe for a Common Future](#)

[\(WECF\)](#)

[Communauté internationale Baha'ie \(BIC\)](#)

[Voices of African Mothers \(VAM\)](#)

Sustainable Development Issues Network

(SDIN) via :

[Alliance nordique pour la durabilité](#)

[\(ANPED\)](#)

[Consumers International \(CI\)](#)

[Institut d'études sur la sécurité \(ISS\)](#)

**Enfants et jeunes**

[Groupe de la jeunesse CDD](#)

**Autorités locales**

[ICLEI - Local Governments for Sustainability](#)

**Peuples autochtones**

[Tebtebba – Centre international des  
peuples autochtones pour l'éducation et la  
recherche sur les politiques](#)

[Réseau autochtone pour la défense de  
l'environnement](#)

**Travailleurs et syndicats**

[Confédération syndicale internationale \(CSI\)](#)

et Commission syndicale consultative  
auprès de l'Organisation de coopération et  
de développement économiques

**Organisations non gouvernementales**

**Commerce et industrie**

[Chambre de commerce internationale \(CCI\)](#)



[Conseil international des associations  
chimiques \(ICCA\)](#)

**Communautés scientifiques et  
technologiques**

[Conseil international pour la science \(ICSU\)](#)  
[Fédération mondiale des organisations  
d'ingénieurs \(FMOI\)](#)

**Exploitants agricoles**

Directives relatives à la CDD-18

[Fédération internationale des producteurs  
agricoles \(FIPA\)](#)

Pour obtenir des précisions concernant les  
personnes à contacter pour les partenaires  
organisateur de la CDD figurant sur la liste,  
veuillez cliquer [ici](#) ou visiter :

[http://www.un.org/esa/dsd/dsd\\_aofw\\_mg/  
mg\\_orgapart1011.shtml](http://www.un.org/esa/dsd/dsd_aofw_mg/mg_orgapart1011.shtml)



#### **4.5. Salon du partenariat à la dix-huitième session**

Le Salon du partenariat tenu lors des sessions de la CDD est l'occasion pour les partenaires enregistrés par la CDD de tisser des réseaux, de repérer de nouveaux partenaires, de créer des synergies, de tirer parti de l'expérience des uns et des autres et d'examiner les possibilités de reproductibilité et de transposition à plus grande échelle. Le lancement de nouveaux partenariats est particulièrement encouragé. Le Salon du partenariat, partie intégrante du programme officiel de la CDD, vise à faciliter aux participants à la CDD la recherche de partenariats éventuels et à enrichir le débat sur les instruments pratiques de concrétisation des engagements pris en matière de développement durable. Les partenaires enregistrés par la CDD auront également l'occasion d'informer les participants à la CDD des progrès accomplis et de tenir un débat ouvert sur les questions d'intérêt commun en matière de partenariats.

Le Salon du partenariat à la dix-huitième session de la CDD sera axé sur les partenariats œuvrant dans les domaines thématiques des transports, des produits chimiques, de la gestion des déchets, de l'extraction minière, et du Cadre décennal de programmation sur les modes de consommation et de production durables, ainsi que sur les PEID.



### **Structure générale du Salon du partenariat à la dix-huitième session**

Séances de travail sur les partenariats : ces séances sont organisées pour susciter un dialogue plus interactif, ouvert et dynamique ainsi que des échanges de vues entre les penseurs, professionnels et experts qui sont à la pointe des questions liées à la mobilisation des partenariats en vue d'une application plus efficace du développement durable. Elles visent particulièrement : à offrir l'occasion de débattre des dernières évolutions et des problèmes nouveaux dans le cadre du dialogue international sur les partenariats; à mettre en exergue les expériences vécues par les professionnels des partenariats sur le terrain; à optimiser les possibilités d'échanges d'informations sur les enseignements tirés et les expériences sur les meilleures pratiques; à trouver des solutions novatrices aux problèmes que pose la mise en œuvre du développement durable et à identifier l'aide aux initiatives futures; enfin, à articuler les recommandations et l'application concrète.

Séances de formation sur les partenariats : Ces séances particulièrement interactives et dynamiques visent à proposer aux participants à la CDD : des outils, ressources, exemples et expériences pratiques utiles sur les moyens de mettre en place, développer et maintenir des partenariats efficaces; des avantages concrets et incitations à recourir aux partenariats comme mécanismes ou modèles de collaboration en vue de parvenir plus efficacement aux buts et objectifs du développement durable; des approches efficaces visant à gérer les difficultés,



## Directives relatives à la CDD-18

associant un groupe diversifié de partenaires; des connaissances sur les moyens utiles visant à transposer les réussites à une plus grande échelle; et les possibilités pour les partenariats enregistrés par la CDD de transmettre les connaissances et les capacités sur des questions spécifiques de leur action.

Bureaux d'information des partenariats : selon la disponibilité du couloir du premier sous-sol, les bureaux d'information des partenariats seront à la disposition des représentants des partenariats enregistrés par la CDD pour leur donner la possibilité d'exposer leurs activités, de présenter et diffuser l'information concernant leurs partenariats, et de dialoguer directement avec les participants à la CDD.

### **Qui peut participer au Salon du partenariat?**

Tous les participants à la CDD, y compris les représentants de gouvernements, d'organisations du système des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales et de grands groupes accrédités, sont les bienvenus au Salon du partenariat.

Les partenaires d'un partenariat enregistrés par la CDD auront l'occasion de demander un créneau horaire pour des séances de travail et de formation ainsi qu'un bureau d'information durant le Salon du partenariat de la dix-huitième session de la CDD. Les partenariats ayant trait





## Directives relatives à la CDD-18

aux domaines thématiques que sont les transports, les produits chimiques, la gestion des déchets, l'extraction minière, et le Cadre décennal de programmation sur les modes de consommation et de production durables, ainsi que les PEID sont particulièrement invités à y participer. Les représentants des partenariats enregistrés par la CDD doivent s'assurer qu'ils sont accrédités auprès de la Commission (par le biais d'un grand groupe, d'un gouvernement ou d'une organisation intergouvernementale) pour pouvoir participer au Salon du partenariat.

Des informations plus détaillées sur le Salon du partenariat à la dix-huitième session de la CDD seront disponibles au début de l'année 2010 et sont accessibles sur le site Web sur les partenariats établis par la CDD. Pour plus d'information sur les partenariats pour le développement durable, veuillez vous référer

à : [http://www.un.org/esa/dsd/dsd\\_aofw\\_par/par\\_index.shtml](http://www.un.org/esa/dsd/dsd_aofw_par/par_index.shtml)

### **4.6. Le Centre de formation**

Le Centre de formation, élément du programme officiel de la Commission, fonctionne parallèlement aux séances plénières de la CDD. Il a pour vocation de fournir un enseignement et une formation pratiques aux sujets touchant les thèmes spécifiques examinés par la CDD et certains thèmes transversaux intéressant le développement durable, pour faire avancer la mise en oeuvre d'Action 21, du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg et de la Stratégie de Maurice pour le développement durable des PEID. Si vous souhaitez proposer une activité au



## Directives relatives à la CDD-18

Centre de formation, veuillez suivre les directives qui seront affichées prochainement sur la [page d'accueil de la CDD-18](#).

### **4.7. Manifestations parallèles**

Des manifestations parallèles, parrainées par des grands groupes, des gouvernements et des organismes des Nations Unies, seront organisées pour compléter le programme de travail de la dix-huitième session de la Commission en vue d'offrir des possibilités d'échanges informels d'informations de données, d'expériences et de vues non conventionnelles. Si vous souhaitez organiser une manifestation parallèle, veuillez suivre les directives établies à l'intention des organisateurs de manifestations parallèles en marge de la dix-huitième session, qui seront prochainement affichées sur la [page d'accueil de la CDD-18](#).



## 5. STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE DE MAURICE +5 : SESSION D'EXAMEN DE HAUT NIVEAU

En septembre 2010, les Nations Unies organiseront une session d'examen de haut niveau sur les progrès de la mise en oeuvre de la Stratégie de mise en oeuvre de Maurice pour les PEID, cinq ans après son adoption.

Les préparatifs au niveau national, sous-régional et régional précéderont la Session extraordinaire de haut niveau de deux jours de l'Assemblée générale à New York.

La participation du grand public est envisagée durant les préparatifs ainsi que durant la Session extraordinaire. Les grands groupes sont invités à envisager les possibilités suivantes en vue de leur participation et contribution :

- ❖ Contribuer aux rapports du Secrétaire général en voie de préparation pour la CDD-18 (en tant que Comité préparatoire durant sa Journée des petits États insulaires en développement en mai 2010) – **Date limite : 15 octobre 2009**
  
- ❖ Contribuer aux **Rapports d'évaluation nationaux** en voie de préparation par les États membres sur une base volontaire, en tant qu'étape préparatoire essentielle. Les



## Directives relatives à la CDD-18

directives régissant ces communications écrites sont accessibles sur l'Internet à :

[http://www.un.org/esa/dsd/dsd\\_aofw\\_sids/sids\\_pdfs/msi\\_plus5/GUIDELINES FOR AGENCIES and NON-SIDS MSplus5.pdf](http://www.un.org/esa/dsd/dsd_aofw_sids/sids_pdfs/msi_plus5/GUIDELINES_FOR_AGENCIES_and_NON-SIDS_MSplus5.pdf). Votre communication peut être envoyée aux

points focaux nationaux du développement durable (une liste complète est disponible

sur l'Internet à : [http://www.un.org/esa/dsd/dsd\\_aofw\\_ni/ni\\_index.shtml](http://www.un.org/esa/dsd/dsd_aofw_ni/ni_index.shtml)). Veuillez

soumettre vos communications **avant le 30 novembre 2009** afin de garantir la prise en compte de votre rapport dans les documents préparés en vue des réunions d'examen.

- ❖ Participer aux trois réunions préparatoires régionales au début de l'année 2010 dans les Caraïbes, le Pacifique et la Région AIMS.<sup>2</sup> Les résultats des réunions régionales constitueront le cadre de la réunion préparatoire lors de la CDD-18. **Voir le calendrier provisoire à l'Annexe 3.**
  
- ❖ Participer à la Journée des petits États insulaires en développement durant la CDD-18 en mai 2010 à New York, qui tiendra lieu de réunion du Comité préparatoire pour l'examen de haut niveau.

---

<sup>2</sup> Le titre AIMS est composé des initiales des zones maritimes où sont situées les îles du groupe original ; océan Atlantique (Cap-Vert, Guinée-Bissau, Sao Tomé-et-Principe) ; océan Indien (Bahreïn, Comores, Maldives, Maurice, Seychelles) ; mer Méditerranée (Chypre, Malte) ; mer de Chine méridionale (Singapour).



**Annexe 1 :**

**Programme de travail pluriannuel de la Commission du développement durable :  
2004 à 2017**

À sa onzième session, la Commission du développement durable a décidé d'organiser son programme de travail pluriannuel pour la période postérieure à 2003 selon une série de sept cycles d'application de deux ans, chaque cycle étant axé sur des modules thématiques précis, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Pour chaque cycle, les modules thématiques correspondants seront traités de façon intégrée, en tenant compte des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. La Commission a décidé que toutes les questions devraient être traitées au même titre dans le processus d'application; ainsi, le fait que certaines questions aient été choisies pour un cycle en particulier ne diminuerait pas l'importance des engagements pris à l'égard des questions à examiner lors des cycles suivants.

La Commission a également décidé que les moyens d'exécution devraient être examinés lors de chaque cycle et pour chaque question, ou mesure ou engagement pertinent. Les liens avec d'autres questions intersectorielles énoncées dans le tableau ci-dessous devraient aussi être examinés lors de chaque cycle.



**PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL DE LA COMMISSION**

**DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : \***

<b>Cycle</b>	<b>Module thématique</b>	<b>Questions transversales</b>
<b>2004-2005</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Eau</li><li>• Assainissement</li><li>• Établissements humains</li></ul>	Élimination de la pauvreté; transformation des modèles de consommation et de production non viables; protection et gestion de la base de ressources naturelles du développement économique et social; développement durable à l'ère de la mondialisation; santé et développement durable; développement durable des petits États insulaires en développement; initiatives en faveur du développement durable de l'Afrique; autres initiatives régionales; moyens d'exécution; cadre institutionnel du développement durable; égalité des sexes; et éducation
<b>2006-2007</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ressources énergétiques aux fins</li></ul>	Élimination de la pauvreté; transformation des modèles de consommation et de production

---

\* E/CN.17/2003/6



Directives relatives à la CDD-18

	<p>du développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement industriel</li> <li>• Pollution atmosphérique/atmosphère</li> <li>• Changement climatique</li> </ul>	<p>non viables; protection et gestion de la base de ressources naturelles du développement économique et social; développement durable à l'ère de la mondialisation; santé et développement durable; développement durable des petits États insulaires en développement; initiatives en faveur du développement durable de l'Afrique; autres initiatives régionales; moyens d'exécution; cadre institutionnel du développement durable; égalité des sexes; et éducation</p>
<p><b>2008-2009</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agriculture</li> <li>• Développement rural</li> <li>• Terres</li> <li>• Sécheresse</li> <li>• Désertification</li> <li>• Afrique</li> </ul>	<p>Élimination de la pauvreté; transformation des modèles de consommation et de production non viables; protection et gestion de la base de ressources naturelles du développement économique et social; développement durable à l'ère de la mondialisation; santé et développement durable; développement durable des petits États insulaires en développement; initiatives en faveur du</p>



Directives relatives à la CDD-18

		développement durable de l’Afrique; autres initiatives régionales; moyens d’exécution; cadre institutionnel du développement durable; égalité des sexes; et éducation
<b>2010-2011*</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transports</li> <li>• Produits chimiques</li> <li>• Gestion des déchets</li> <li>• Extraction minière</li> <li>• Cadre décennal de programmation sur les modèles de consommation et de production durables</li> </ul>	Élimination de la pauvreté; transformation des modèles de consommation et de production non viables; protection et gestion de la base de ressources naturelles du développement économique et social; développement durable à l’ère de la mondialisation; santé et développement durable; développement durable des petits États insulaires en développement; initiatives en faveur du développement durable de l’Afrique; autres initiatives régionales; moyens d’exécution; cadre institutionnel du développement durable; égalité des sexes; et éducation
<b>2012-2013*</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Forêts</li> <li>• Biodiversité</li> <li>• Biotechnologies</li> </ul>	Élimination de la pauvreté; transformation des modèles de consommation et de production non viables; protection et gestion de la base de





Directives relatives à la CDD-18

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tourisme</li> <li>• Montagnes</li> </ul>	<p>ressources naturelles du développement économique et social; développement durable à l'ère de la mondialisation; santé et développement durable; développement durable des petits États insulaires en développement; initiatives en faveur du développement durable de l'Afrique; autres initiatives régionales; moyens d'exécution; cadre institutionnel du développement durable; égalité des sexes; et éducation</p>
<p><b>2014/2015*</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mers et océans</li> <li>• Ressources marines</li> <li>• Petits États insulaires en développement</li> <li>• Gestion des catastrophes et vulnérabilité aux catastrophes</li> </ul>	<p>Élimination de la pauvreté; transformation des modèles de consommation et de production non viables; protection et gestion de la base de ressources naturelles du développement économique et social; développement durable à l'ère de la mondialisation; santé et développement durable; développement durable des petits États insulaires en développement; initiatives en faveur du développement durable de l'Afrique; autres</p>



Directives relatives à la CDD-18

		<p>initiatives régionales; moyens d'exécution; cadre institutionnel du développement durable; égalité des sexes; et éducation</p>
<p><b>2016-2017</b></p>	<p>Évaluation globale de la mise en oeuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 et du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg</p>	

*\* À moins que la Commission n'en décide autrement, ces modules thématiques continueront de faire partie comme prévu du programme de travail pluriannuel.*



**Annexe 2 :**

**États membres de la CDD en 2010**

**(53 membres, mandat de trois ans)**

**États d'Afrique (13) :**

Afrique du Sud, Cap-Vert, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Guinée, Jamahiriya arabe libyenne, Malawi, Maurice, Namibie, Nigéria, République démocratique du Congo

**États d'Asie (11) :**

Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Chine, Émirats Arabes Unis, Inde, Iran (République islamique d'), Japon, Kirghizistan, Pakistan, Philippines

**États d'Europe orientale (6) :**

Croatie, Estonie, Fédération de Russie, Pologne, Roumanie, Ukraine

**États d'Amérique latine et des Caraïbes (10) :**

Antigua-et-Barbuda, Argentine, Brésil, Colombie, Costa Rica, Cuba, Guatemala, Haïti, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du)



## Directives relatives à la CDD-18

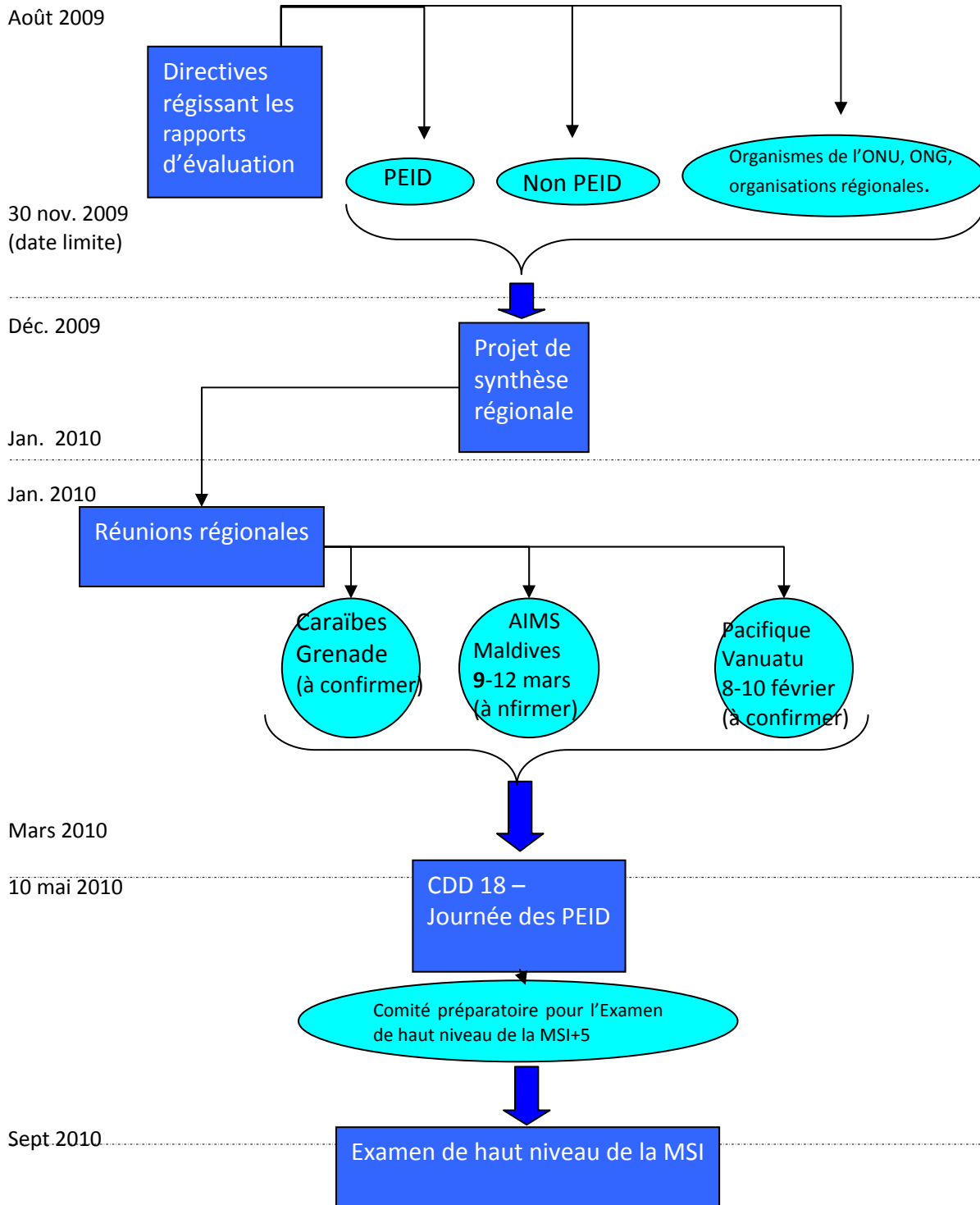
### **États d'Europe occidentale et autres États (13) \***:

Allemagne, Australie, Belgique, Canada, États-Unis d'Amérique, France, Israël, Monaco, Pays-Bas, Suède, Suisse

---

\* Ce groupe comporte deux sièges vacants pour des membres dont le mandat devait commencer lors de la première réunion (tenue en 2009) de la CDD-18 et expirer à la clôture de la CDD-20 en 2012.

Examen de la MSI + 5 : Exécution des tâches





**Annexe 4 :**

**Liste de contacts utiles**

**Secrétariat de la Commission du développement durable**

**Renseignements d'ordre général :**

Division du développement durable/Département des affaires économiques et sociales de l'ONU

2 United Nations Plaza, 22<sup>e</sup> étage, New York, NY, 10017, États-Unis d'Amérique

Télécopie : +1 212 963-1267, -4260, -1795;

Courriel : [dsd@un.org](mailto:dsd@un.org)

Site Web : <http://www.un.org/esa/dsd/index.shtml>

**Réunions d'application régionale (RIM) :**

M. Zvetolyub Basmajiev, Spécialiste du développement durable

Service des communications et de la sensibilisation

Division du développement durable/Département des affaires économiques et sociales de l'ONU

Télécopie : +1 212 963-4260

Courriel : [dsd@un.org](mailto:dsd@un.org)

Site Web : [http://www.un.org/esa/dsd/csd/csd\\_csd18\\_rimmeshtml](http://www.un.org/esa/dsd/csd/csd_csd18_rimmeshtml)



**Petits États insulaires en développement :**

Mme Hiroko Morita-Lou, Chef

Service des petits États insulaires en développement, Division du développement durable/Département des affaires économiques et sociales de l'ONU

Télécopie : +1 917 367-3391

Courriel : [sidsnet@sdnhq.undp.org](mailto:sidsnet@sdnhq.undp.org)

Site Web : [http://www.un.org/esa/dsd/dsd\\_aofw\\_sids/sids\\_index.shtml](http://www.un.org/esa/dsd/dsd_aofw_sids/sids_index.shtml)

**Grands groupes :**

Mme Federica Pietracci, Coordonnatrice du Programme relatif aux grands groupes

Service des communications et de la sensibilisation

Division du développement durable/Département des affaires économiques et sociales de l'ONU

Téléphone : +1 212 963-8497    Télécopie : +1 917 367-2341

Courriel : [csdmregister@un.org](mailto:csdmregister@un.org)



## Directives relatives à la CDD-18

Mme Tonya Vaturi, Spécialiste du Programme relatif aux grands groupes

Service des politiques mondiales

Division du développement durable/Département des affaires économiques et sociales de  
l'ONU

Téléphone : +1 212 963-4704    Télécopie : +1 917 367-2341

Courriel : [csdmgregister@un.org](mailto:csdmgregister@un.org)

Site Web : [http://www.un.org/esa/dsd/dsd\\_aofw\\_mg/mg\\_index.shtml](http://www.un.org/esa/dsd/dsd_aofw_mg/mg_index.shtml)

### **Partenariats et Salon du partenariat :**

Mme Patricia Chaves, Coordonnatrice des partenariats

Service des politiques mondiales

Division du développement durable/Département des affaires économiques et sociales de  
l'ONU

Télécopie : +1 917 367-2341

Courriel : [beyondwssd@un.org](mailto:beyondwssd@un.org)

Site Web : [http://www.un.org/esa/dsd/dsd\\_aofw\\_par/par\\_index.shtml](http://www.un.org/esa/dsd/dsd_aofw_par/par_index.shtml)





**Centre de formation :**

Télécopie : + 1 212 963-9883

Courriel : [learningcentre@un.org](mailto:learningcentre@un.org)

Site Web : [http://www.un.org/esa/dsd/csd/csd\\_csd18.shtml](http://www.un.org/esa/dsd/csd/csd_csd18.shtml)

**Manifestations parallèles :**

Télécopie : +1 917 367-2341

Courriel : [dsd@un.org](mailto:dsd@un.org)

Site Web : [http://www.un.org/esa/dsd/csd/csd\\_csd18.shtml](http://www.un.org/esa/dsd/csd/csd_csd18.shtml)

**Section des organisations non gouvernementales DESA (pour les demandes d'information concernant l'accréditation des ONG)**

Section des organisations non gouvernementales DESA, Division de l'appui au

Conseil économique et social et de la coordination

1 United Nations Plaza, Bureau 1480

New York, NY, 10017, États-Unis d'Amérique

Tél. : +1 212 963-8652    Télécopie : +1 212 963-9248

Courriel : [ngobranch@un.org](mailto:ngobranch@un.org)

Site Web : <http://www.un.org/esa/coordination/ngo/>



Directives relatives à la CDD-18

**Service de liaison avec les organisations non gouvernementales, Bureau de New York**

1 United Nations Plaza, Salle 1106, New York, NY, 10017, USA

Téléphone : +1 212 963-3125    Télécopie : +1 212 963-8712

Courriel : [ngls@un.org](mailto:ngls@un.org)

Site Web : [http://www.un-ngls.org/spip.php?page=sommaire\\_fr](http://www.un-ngls.org/spip.php?page=sommaire_fr)